

# L'Industriel du Rhône

JOURNAL HEBDOMADAIRE

TRAVAUX PUBLICS — MÉTALLURGIE — ÉLECTRICITÉ — AGRICULTURE — COMMERCE — FINANCES

**ANNONCES**

Annonces judiciaires et légales. . . 25 c. la ligne.  
Les autres Annonces, Réclames, Chroniques et  
Faits divers se traitent à forfait.

Administration : 29, cours Gambetta, à Lyon

**ABONNEMENTS**

Rhône et Départements limitrophes. . . 6 fr.  
Autres départements. . . . . 7 fr.  
Union postale. . . . . 8 fr.

**PARTICIPATION AUX BÉNÉFICES**

Cette grande question de la participation aux bénéfices devient aujourd'hui une actualité. Tous les économistes cherchent une solution et quelques-uns de nos représentants voudraient introduire cette idée comme un principe dans nos lois. Ce n'est pas une nouveauté, car de tout temps la question de l'organisation du travail, de la répartition des résultats a été soulevée et l'on a vainement cherché un remède à cette situation de la classe laborieuse, qui est de beaucoup la plus intéressante.

Les grèves qui viennent de se produire et qui ont tant préoccupé l'opinion publique, ont appelé l'attention, non seulement du gouvernement, mais de tous les industriels et patrons sur les moyens à prendre pour sauvegarder leurs intérêts, tout en faisant participer les ouvriers, dans une certaine mesure, aux bénéfices réalisés.

Avant d'établir une formule on a dû se livrer à une enquête pour étudier et voir les résultats obtenus par certaines maisons ou sociétés qui avaient traité dans leur règlement la participation des ouvriers pour un quantum dans les bénéfices.

D'abord les exemples furent peu nombreux, mais depuis quelques années il semble que cette idée de participation se soit un peu généralisée en Europe et l'on a pu citer quelques grandes industries prospères où les ouvriers avaient un intérêt dans les résultats.

Ce qui a été surtout constaté, c'est que les meilleurs résultats ont toujours été obtenus lorsque le patron dirigeait lui-même, tandis que les associations ouvrières, en général, n'ont fait que végéter. Avec le caractère indépendant que nous avons en France, il est facile de s'engouer de l'association, parce que cette idée d'association est indépendante et semble indiquer l'absence du patron.

Il y a aussi pour nous engager à l'association, le désir bien légitime d'améliorer une situation parfois précaire et d'arriver à posséder par le travail une partie, si minime soit-elle, du capital.

Mais il est malheureusement facile à constater que les ouvriers ne sont pas encore assez instruits pour une association pure et simple, le mieux pour eux est assurément l'association du travail avec le capital, sous forme de participation dans les bénéfices.

Cette idée, comme nous l'indiquons plus haut, est aussi vieille que le monde et se poursuivra encore quelques centaines d'années avant d'arriver à la perfection. Mais il est au moins utile de constater que si en Europe nous n'avons pas encore fait de grands progrès sous le rapport de l'association, nous le devons en partie à nos mœurs.

En Orient, une nation qui a devancé de plusieurs de mille ans la civilisation européenne, mais que son écriture a empêché de prendre un plus grand essor, la Chine possède au plus haut degré l'esprit d'association.

Il existe dans ce vaste empire des associations puissantes, dirigées par des hommes capables qui luttent avec un certain succès contre le commerce euro-

péen. Chez le chinois, le travail vient seconder le capital, tous concourent au même but et tous participent aux bénéfices.

C'est cet esprit d'association qui fera que le commerce de l'Orient sera entre leurs mains et que l'Europe ne pourra lutter sur les marchés orientaux avec une nation aussi bien douée pour le négoce.

En Europe, en France surtout notre instruction est encore incomplète; les classes ouvrières égarées par des théories dont le mirage les attirent ne voient pas les difficultés de la pratique. Les avantages que l'on peut obtenir d'une participation sont assez sérieux pour que l'harmonie des différentes classes ne puissent qu'y gagner.

Intéresser pécuniairement l'ouvrier au succès d'une industrie, d'un commerce, c'est stimuler son activité, son zèle et sa conscience professionnelle, car il n'est pas intéressé seulement à la quantité de la production, mais encore à sa qualité; c'est le rendre ménager de son temps, du matériel et des matières premières et c'est créer un contrôle permanent des ouvriers les uns par les autres.

C'est améliorer un peu sa situation matérielle, le placer dans une situation sociale plus élevée et faire chez lui un vigoureux appel au sentiment de sa dignité.

La participation enseigne également la nature essentiellement aléatoire et variable des affaires, les risques et les périls de l'industrie et du commerce, et donne une idée moins fantastique des chances des patrons; elle inculque aussi aux ouvriers le sentiment de la nécessité d'une direction savante, d'une organisation méthodique, d'une discipline rigoureuse.

La participation, dit un savant, est une rémunération supplémentaire, un contrat tacite à côté du louage ordinaire des services. Le participant donne son maximum d'effet utile, il est plus consciencieux, il s'intéresse à la bonne réputation de la maison.

Sans que l'Etat intervienne dans ces questions, bien qu'il soit de son devoir de s'occuper d'une façon constante du bien être des classes ouvrières; c'est aux patrons à prendre cette initiative et de suivre l'exemple donné, et avec succès, par un grand nombre de grands industriels.

**L'EMPRUNT**

Voici le texte de l'arrêté fixant le taux de la réduction des souscriptions à l'emprunt de 500 millions.

Le Ministre des finances,  
Vu le décret du 1<sup>er</sup> mai 1886, portant autorisation d'admettre, par voie de souscription publique, un emprunt de 500 millions;

Considérant que le montant total des souscriptions s'est élevé à quatre cent un millions huit cent dix-neuf mille cinq cent treize francs (401,819,513) de rente et que le nombre des souscripteurs a été de deux cent quarante-huit mille quatre cent sept (248,407);

Que d'après l'article 37 de la loi du 27 juillet 1870, le minimum des rentes inscriptibles au grand livre de la dette publique du fonds 3 p. % a été fixé à 3 fr. de rente;

Vu l'article 10 de l'arrêté ministériel du 1<sup>er</sup> mai 1886, ainsi conçu :

« Si le montant des souscriptions dépasse la somme de rente à aliéner, toutes les souscriptions, quel qu'en soit le chiffre, seront soumises à une réduction proportionnelle.

« Toutefois, le Ministre des finances se réserve le droit de statuer en ce qui concerne les souscriptions qui se trouveraient réduites à 3 fr. ou au-dessous de 3 fr. de rente.

« Au-dessus de cette somme, il ne sera attribué en rente que 5 fr. ou des multiples de 5 fr.; il ne sera pas tenu compte des fractions qui donneraient droit à moins de 2 fr. 50 de rente; les fractions de 2 fr. 50 et au-dessus seront comptées pour 5 fr. de rente. »

Considérant que le montant des rentes à inscrire s'élève à la somme de dix-huit millions neuf cent quarante-sept mille trois cent soixante-huit francs (18,947,368 fr.).

Que la réduction proportionnelle fait échoir à chacun des souscripteurs 4,5725 pour cent de sa souscription.

Arrête :

Article unique. — Il est alloué 3 % de rente à toute souscription qui se trouve réduite à moins de 3 fr.; par l'application du coefficient de réduction de 4,5725 p. 100.

Les souscriptions auxquelles l'application de ce taux attribuera un chiffre de rente supérieur à 3 fr. seront liquidées dans les conditions énoncées au paragraphe 3 de l'article 10 visé ci-dessus.

Fait à Paris, le 19 mai 1886.

SADI-CARNOT.

**Les Tramways au Conseil général**

Dans sa dernière session le Conseil général a renvoyé au mois d'août la discussion sur le projet de l'ingénieur en chef du département M. Petit, qui non *motu proprio* mais à l'instigation de la compagnie des tramways a présenté un projet d'un nouveau réseau englobant tout le territoire de l'agglomération lyonnaise.

Le Conseil général devant une demande de concession de 70 ans, l'a réduite à 35 ans et n'a pas pour cela enterré la question du nouveau projet.

Nos conseillers généraux sont armés contre la Compagnie actuelle d'un cahier des charges qui défend les intérêts de la population en imposant cette année une diminution dans les prix de transport; et pas un de nos conseillers généraux n'y a songé!

Pourquoi ne pas se servir de cet argument incontestable et incontesté et dire à la compagnie.

Vos prix sont abusifs, vos bénéfices sont énormes, malgré toutes les dissimulations du fond de réserve, vous voulez 70 ans de concession. Eh bien ! nous vous les accordons mais à la condition que vos prix de transport révisibles cette année, vont être immédiatement modifiés et unifiés.

Vous n'avez aucune objection sérieuse à présenter parce que en 70 ans, prenant pour base le succès présent de votre entreprise, il est incontestable que vos bénéfices vont en s'augmentant de façon à ce que vos fonds de réserves amortissent et remboursent au-delà votre capital social, tout en vous donnant d'énormes dividendes.

Devant une situation financière si prospère, il y a mauvaise grâce de votre part à ne pas abaisser vos prix de transport, quand ils s'élèvent à côté de vous des compagnies modestes qui plus soucieuses des intérêts lyonnais, viennent offrir des avantages sérieux comme moyen de locomotion et de rapidité, et surtout comme modicité de prix.

Si la Compagnie actuelle rebelle à toute innovation et à toute réclamation légitime s'entête à ne rien vouloir entendre, le Conseil général doit s'en tenir à sa dernière décision et ne doit pas y revenir.

Mais, si par un remord de conscience, la Compagnie comprend que son cahier des charges lui impose, non pas des sacrifices, mais une diminution attendue et nécessaire, le Conseil général ne devra pas hésiter parce qu'un délai de quelques années en plus ou en moins sera profitable à la population lyonnaise. C'est la lutte ouverte entre l'ancienne et les nouvelles Compagnies qui se

dresse au sein de l'Assemblée départementale; c'est possible, mais c'est aussi une lutte nécessaire; c'est créer des concurrents indispensables pour arriver au transport à bon marché.

C'est pourquoi nous ne comprenons pas que le Conseil général n'ait pas eu sous les yeux le cahier des charges et n'ait pas su s'en servir à propos.

Nous aurions applaudi des deux mains si le Conseil général avait montré en cette occasion, la ferme résolution de mettre un terme à l'exploitation du public par une Compagnie trop autocrate. Mais c'est partie remise.

**MINE DE L'ARGENTIÈRE**

HAUTES-ALPES

A quelques kilomètres du chemin de fer de Gap à Briançon en face même de la gare de l'Argentière-Labessée se trouve un gîte métallifère très important.

L'exploitation de cette mine remonte à l'époque romaine et au moyen âge; elle fut plusieurs fois reprise depuis 1780 avec des chances assez peu favorables.

Avant d'examiner les différentes phases de cette exploitation et pour faire connaître cette mine au point de vue géologique, nous ne saurions mieux faire que d'insérer un rapport de M. Baudinot, ingénieur des mines.

« Le gisement est d'une grande simplicité d'allure, le filon qu'on y exploite est unique.

Un autre filon, reconnu en aval et partiellement exploité par les anciens, pourrait bien, jusqu'à ce qu'une exploration plus complète ait tranché la question, n'être qu'un lambeau du filon principal fortement relevé par une faille de direction.

Le filon de l'Argentière, sur toute l'étendue du champ d'exploitation, est encaissé dans les quartzites dont il recoupe les strates sous un angle presque droit. Comme cette stratification est presque droite, le filon plonge à l'horizon sous un angle moyen de 30 à 35 degrés, inclinaison très faible comparativement à celle de la plupart des filons connus et pour ainsi dire anormale. Il y a tout lieu de croire que le filon déjà formé au sein de la masse des quartzites, lorsque celle-ci a subi le relèvement qui l'affecte encore aujourd'hui, et que, par suite de ce mouvement de rotation, le plan du filon, qui primitivement était voisin de la verticale, a été rabattu sur l'horizon.

La simplicité primitive du gîte a été troublée par beaucoup d'autres dislocations. Le plan du filon est coupé par un grand nombre de brisures ou de failles, appartenant à des systèmes différents. Souvent le filon s'infléchit au contact de ces failles et son plan se confond sur une petite étendue avec celui de la faille elle-même. La direction du filon tend à peu près du Nord-est au Sud-ouest magnétique.

Les failles peuvent se ranger pour la plupart en deux systèmes à peu près rectangulaires; les unes sont orientées sur la direction magnétique Nord 15 à 30 degrés Est; les autres sur la direction Est 15 à 30 degrés sud. Elles sont donc obliques aussi bien sur l'inclinaison que sur la direction du filon. On en connaît quelquesunes cependant qui se dirigent sur le nord 30 à 45 degrés ouest et qui sont ainsi de véritables failles d'inclinaison.

Les failles de direction proprement dites sont, au contraire, fort rares. On conçoit combien la multiplicité de ces accidents complique l'exploitation du gîte, par la nécessité d'ouvrir sans cesse des galeries dans le rocher stérile, pour en rejoindre les lambeaux épars. On ne peut mieux comparer le filon qu'à un vaste échiquier, dont les cases, de grandeur inégale, ne seraient pas au même niveau. Quant à l'inclinaison des failles, elle n'est pas intimement liée avec leur direction. Aussi, la plupart des failles Est-Ouest plongent au Sud, mais quelquesunes au Nord. Dans tous les cas, la règle de Schmidt, bien connue des mineurs, se trouve vérifiée, de telle sorte que, parmi les failles d'un même système, les unes abaissent le filon, les autres le relèvent.

Le filon présente une autre particularité curieuse. Son inclinaison, dans le champ d'exploration actuel, est presque égale à la pente générale du sol, en sorte qu'il se trouve partout à une profondeur médiocre. Aussi, près des bâtiments de la mine, il n'est qu'à 8 ou 10 mètres au-dessous du torrent du Fournel, sur les bords duquel il serait venu affleurer, sans une grande faille nord-sud qui l'a abaissé brusquement sur ce point de 10 à 12 mètres et qui l'a soustrait ainsi à la dénudation.

La galerie dite du *Lacet* qui a son entrée sur le chemin en lacet, par lequel on descend aux bâtiments de la mine, rencontre le filon à 8 ou 10 mètres seulement du jour. De même encore, le puits d'aérage qui a été pratiqué à la partie supérieure du gîte dans le quartier nord, et qui doit rencontrer le filon à la profondeur d'environ 30 mètres n'a rencontré encore, à 22 mètres du jour, que des blocs et des débris superficiels; il n'y a donc en ce point, au dessus du filon qu'une épaisseur de quartzites de 4 à 5 mètres à peine. Il s'en est donc fallu de bien peu que ce beau gisement ne fut détruit sur une grande partie de sa surface par les violentes érosions des siècles passés.

La puissance du filon bien régulière, se maintient entre deux ou trois mètres. La gangue est le plus souvent quartzueuse; dans les quartiers du nord, elle devient plus habituellement barytique. Le minéral consiste presque exclusivement en galène argentifère à grain fin, massive ou intimement disséminée dans la roche. Sa teneur en argent dépasse le plus souvent 3 millièmes, teneur fort satisfaisante, bien supérieure à celle des filons de la Bretagne, égale à la moyenne de Pontgibaud, et inférieure seulement à celle des filons de Vialas.

La Mine de l'Argentière a produit annuellement de 600 à 700 tonnes de schlich argentifère, à la teneur de 50 par cent en plomb et de 300 gr. d'argent aux 100 kil. de plomb d'œuvre. Le minéral a été expédié en totalité aux fonderies de Marseille.

(A suivre.)

## Lettres parisiennes

### CANAL DE PANAMA

Le journal le *Temps* vient de faire un abus étrange d'un document officiel dont la publicité n'appartenait pas à la presse, ou dont la simple loyauté, du moins, exigeait qu'il en publiât intégralement le teneur.

Voici le texte de l'article publié par ce journal :

« On a beaucoup exploité dans ces derniers jours, dans tous les sens, les bruits contradictoires qui circulent au sujet de la demande faite au gouvernement par la Compagnie du canal de Panama, qui sollicite l'autorisation d'émettre des obligations à lots jusqu'à concurrence de six cents millions. On sait qu'à la suite de cette demande, le gouvernement, considérant que cette faveur exceptionnelle engageait dans une certaine mesure sa responsabilité, a donné à M. Rousseau, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, ancien député, ancien sous-secrétaire d'Etat, la mission d'aller visiter sur place l'état des travaux et de faire au ministre des travaux publics un rapport complet sur l'état de cette grande entreprise.

« Voici le texte exact du programme officiel que M. Rousseau avait à remplir :

« Arrêté du 24 décembre. — M. Rousseau (Armand), ingénieur en chef de 1<sup>re</sup> classe, déjà chargé d'une mission relative à l'exploitation des ports de commerce en France et à l'étranger, est chargé en outre d'une mission spéciale à Panama.

« Les travaux de M. Rousseau devront porter sur les points ci-après :

« 1<sup>o</sup> Etude et appréciation technique des projets actuellement en cours d'exécution, tant pour le canal interocéanique proprement dit que pour ses débouchements;

« 2<sup>o</sup> Appréciation technique des procédés que la Compagnie du canal ou les entrepreneurs ont employés ou comptent employer pour l'exécution des travaux ;

« 3<sup>o</sup> Constatation de la situation du canal ; évaluation du délai nécessaire à sa mise en exploitation ;

« 4<sup>o</sup> Evaluation des dépenses déjà faites et de celles qui restent à faire pour l'achèvement des travaux.

« 5<sup>o</sup> Evaluation des dépenses d'entretien et d'exploitation ;

« 6<sup>o</sup> Evaluation des revenus directs et des produits accessoires du canal. »

« Le rapport de M. Rousseau, à la compétence et à la loyauté duquel tout le monde rend hommage, a été déposé il y a près d'un mois entre les mains de M. le Ministre des travaux publics. C'est un travail très étendu et très complet.

« Si nous sommes bien informés, ce rapport rend tout d'abord un éclatant hommage à la grandeur du projet conçu et poursuivi par M. de Lesseps et met en lumière les raisons qui militent en sa faveur, mais il contredit nettement les affirmations de la Compagnie du canal touchant :

« 1<sup>o</sup> La facilité des travaux au point de vue techniques ;

« 2<sup>o</sup> Le chiffre des sommes restant à dépenser ;

« 3<sup>o</sup> Le temps nécessaire pour l'exécution.

« En un mot, au point de vue où s'était placé le gouvernement, celui de l'autorisation

d'une émission d'obligations à lots suffisante avec le produit du dernier versement sur les actions pour finir le canal, le rapport est nettement défavorable.

« Le ministre de travaux publics, chargé par ses collègues de suivre l'affaire, a, si nous sommes bien informés, demandé à la Compagnie d'opposer à ses conclusions les mémoires ou les rapports de son comité et de ses ingénieurs.

« Le conseil des ministres aurait reconnu hier qu'on ne pouvait songer à introduire et à plus forte raison à soutenir devant la Chambre la demande d'autorisation d'émettre des obligations à lots, que lorsque les justifications demandées à la Compagnie auraient été produites, sous la responsabilité et avec la signature de leurs auteurs.

Dans quel but, par suite de quelles inspirations le *Temps* a-t-il commis cette indiscretion audacieuse à laquelle l'absence des textes, le vague et les incertitudes de l'analyse même, tout donnait à cette note le caractère d'une manœuvre de bourse ?

Il ne viendra certainement à l'idée de personne d'en rendre responsable M. Armand Rousseau, dont la discrétion et la droiture sont absolument hors cause; c'est donc d'une communication ou si l'on veut d'une indiscretion venant du ministère des travaux publics qu'il s'agit.

Outre que rien n'est moins certain que les conclusions de M. Rousseau soient aussi défavorable à l'entreprise du Canal de Panama que le *Temps* a voulu le laisser entrevoir, je suis persuadé que M. Rousseau ne donnera pas à la critique le malin plaisir de dire que ses appréciations ne reposent absolument sur rien, si ce n'est sur les précédents que l'on a rencontrés trop fréquemment dans l'administration même des ponts et chaussées pendant la période d'exécution des grands travaux dus à l'initiative de M. de Freycinet. On pourrait citer dans la région lyonnaise même certaines estimations des ingénieurs des ponts et chaussées qui ont été au moins doublées.

Je crois donc que le rapport de M. Rousseau ne saurait être une critique personnelle de l'entreprise quasi nationale du canal de Panama, et qu'il sera appuyé sur des données, sur des chiffres certains, au sujet desquels M. Ferdinand de Lesseps et ses habiles collaborateurs n'auront pas de peine à fournir toutes les explications désirables, de même qu'au Gouvernement français toutes les certitudes dont il a besoin pour autoriser l'émission des obligations à lots sollicitée par la Compagnie du canal de Panama.

L'indignation de la presse parisienne s'est communiquée au Conseil des ministres et l'agence *Havas* a adressé aux journaux la note suivante :

« Le ministre des travaux publics a entretenu le conseil des notes publiées par certains journaux sur le canal de Panama et s'est montré très ému de la divulgation d'une pièce confidentielle de son ministère. Le conseil a décidé qu'une instruction judiciaire serait ouverte sur ces faits.

« Le conseil a d'ailleurs maintenu la décision qu'il avait prise antérieurement d'attendre, pour statuer sur la demande de la Compagnie, que celle-ci lui ait fourni les documents qu'il a réclamés. »

Il est donc probable que l'instruction judiciaire sévèrement conduite révélera les sources encore secrètes où le *Temps* emprunte des pièces officielles dont le ministre des travaux publics avait la garde. Il sera peut-être utile de connaître comment ce journal est devenu propriétaire des documents d'Etat qui ont été détournés de leur véritable destination pour être employés à une grande opération de bourse sur les valeurs du Panama.

P. L.

## LES SYNDICATS

Le Syndicat de propagation et de protection des produits de l'industrie et du commerce français, dont le siège social est 45, rue Laffitte, voit chaque jour son action grandir et se développer. Un comité de patronage est en voie de formation au Sénat et à la Chambre. Déjà MM. Sarlat, député de la Guadeloupe et Laisant, député de la Seine, lui ont donné leur adhésion. MM. Etienne, Casimir-Perrier, etc., ont complimenté chaleureusement le directeur M. Loubaresse, de l'œuvre patriotique qu'il avait entreprise. Enfin, les plus grands industriels MM. Damon, de la maison Damon et Krieger, Goelzer, Boileau, Sandoy, Vigneron, Patay, Petitjean E. Marbeau, Crois sandeau, de la Chambre de commerce d'Orléans; Chappet-Doré, du Mans; L. Agostini, ancien commissaire général à l'Exposition d'Amsterdam entrent dans le comité de patronage, qui comprend, outre les noms déjà cités, MM. Muzet, président des chambres syndicales, Napoléon Ney, président de Section à la Société de géographie commerciale, etc. On voit que si l'œuvre entreprise par le syndicat est des plus patriotiques, le groupement de tels appuis est bien fait pour le conduire promptement au succès.

## Les Vignes en Algérie

Les premiers colons qui se sont occupés de la vigne en Algérie ont tous fait de jolies fortunes, mais le nombre en a été petit, car peu de cultivateurs sont arrivés avec des fonds en Algérie et ceux qui se sont adonnés à cette culture ont commencé par de petites superficies et par année.

Depuis cinq à six ans seulement, les habitants de la ville voyant les résultats que l'on pouvait obtenir de la vigne, se sont mis à en planter; les succès obtenus font non seulement que les Algériens s'occupent de cette culture, mais chaque jour il arrive des gens de la Métropole qui viennent demander au sol africain le revenu qui chaque année diminue en France.

On compte aujourd'hui dans les environs de Bône un grand nombre de propriétés d'une contenance de 20 à 50 hectares de vignes et dans tout le rayon un nombre non moins grand de 100 à 200 hectares.

La Société des vignobles de Randon, fondée par quatre négociants de Bône, possède à elle seule 400 hectares de vignes et 500 hectares de terre de culture. Cette propriété est l'ongée par 4 kilomètres de voie ferrée et d'un autre côté par une rivière qu'on appelle la Seybouse.

La vigne rapporte à la troisième feuille, soit après trente deux mois de plantation.

Le rendement de la troisième feuille est de 30 à 50 hectolitres par hectare ;

Celui de la quatrième de 60 à 80 hectolitres par hectare ;

Celui de la cinquième de 80 à 100 hectolitres par hectare.

Si l'on se base sur un rendement de 70 hectolitres à l'hectare et au prix de 25 fr. l'hectolitre, qui est le prix minimum, on arrive à 1,750 fr. de revenu par hectare, dont il faut déduire 400 fr. de frais de culture et de vinification; reste 1,350 fr. par hectare. Le prix de 25 fr. par hectolitre est le plus bas : beaucoup de vins se sont vendus 28 à 30 fr. l'hectolitre : on peut donc compter que ce prix de 25 fr. sera tenu ferme surtout pour les vins de vignes plantées depuis 5 à 6 ans dont les cépages ont été choisis pour obtenir du vin de commerce de 11 à 13 degrés, foncés et de bonne conservation. Le prix de la vigne varie suivant sa position, soit par sa distance de la mer, soit par la qualité du sol qu'elle occupe.

Le prix moyen d'un hectare de vigne est de 4 à 5,000 fr., ce prix est forcément appelé à augmenter, étant donné le revenu sérieux qui attire en ce moment de nombreux acquéreurs.

Tous les renseignements qui précèdent s'entendent pour les environs de Bône, où il a été planté de bons cépages, où le sol est d'une grande fertilité et où les hivers sont très pluvieux, beaucoup plus que dans les autres parties de l'Algérie.

Mais si les environs de Bône sont plus favorisés par le climat, les autres départements n'en ont pas moins des plantations très prospères qui peuvent fournir à la Métropole un vin de bonne qualité et en quantité suffisante pour supprimer les vins fabriqués.

Les exportations des vins d'Algérie augmentent chaque année; aussi les colons encouragés par le succès continuent à planter. La Tunisie elle-même possède déjà de nombreux hectares complantés de vigne qui commenceront bientôt à rémunérer leur propriétaire.

## L'Usurpation des Récompenses Industrielles

La loi relative à l'usurpation des médailles et récompenses industrielles est promulguée au *Journal officiel* du 12 mai. En voici le texte :

Art. 1<sup>er</sup>. — L'usage de médailles, diplômes, mentions récompenses ou distinctions honorifiques quelconques décernées dans des expositions ou concours, soit en France, soit à l'étranger, n'est permis qu'à ceux qui les ont obtenus personnellement, et à la maison de commerce en considération de laquelle ils ont été décernés.

Celui qui s'en sert doit faire connaître leur date et leur nature, l'exposition ou le concours où ils ont été obtenus et l'objet récompensé.

Art. 2. — Seront punis d'une amende de 50 à 6,000 fr., et d'un emprisonnement de trois mois à deux ans, ou de l'une de ces deux peines seulement :

1<sup>o</sup> Ceux qui, sans droit et frauduleusement, se seront attribués publiquement les récompenses ou distinctions mentionnées à l'article précédent;

2<sup>o</sup> Ceux qui, dans les mêmes conditions, les auront appliquées à d'autres objets que ceux pour lesquels elles avaient été obtenues, ou qui s'en seront attribué d'imaginaires;

3<sup>o</sup> Ceux qui les auront indiquées mensongèrement sur leurs enseignes, annonces, prospectus, factures, lettres ou papiers de commerce.

4<sup>o</sup> Ceux qui s'en seront indûment prévalus auprès des jurys des expositions ou concours.

Art. 3. — Seront punis des mêmes peines ceux qui, sans droit et frauduleusement, se seront prévalus publiquement de récompenses, distinctions ou approbations accordées par des corps savants ou des Sociétés scientifiques.

Art. 4. — L'omission des indications énumérées dans le second paragraphe de l'article premier sera punie d'une amende de 25 à 3,000 fr.

Art. 5. — Les tribunaux pourront prononcer la destruction ou la confiscation, au profit des parties lésées, des objets sur lesquels les fausses indications auront été appliquées.

Ils pourront prononcer l'affichage et l'insertion de leurs jugements.

Art. 6. — L'article 463 du code pénal est applicable aux délits prévus et permis par la présente loi.

Art. 7. — La présente loi est applicable à l'Algérie et aux colonies.

## Informations

### Emprunt de 500 millions en rentes 3 pour 0/0

Le public est prévenu, conformément à l'article 11 de l'arrêté ministériel du 1<sup>er</sup> mai 1886, que les récépissés provisoires des souscriptions à l'emprunt national de 500 millions seront échangés contre des certificats d'emprunt au porteur munis de talons de versement :

A Paris : à la caisse centrale du Trésor à partir du jeudi 27 mai 1886.

Dans les départements : à partir du lundi 31 mai 1886, inclusivement.

Les excédents de versements seront eux-mêmes temps remboursés aux souscripteurs.

### Concours d'appareils de chauffage par le gaz à Bruxelles en 1886.

La ville de Bruxelles institue un concours d'appareils de chauffage par le gaz. Une somme de 10,000 francs pourra être distribuée en primes, savoir : 6,000 fr. au meilleur appareil pour le chauffage des appartements; 3,000 fr. au meilleur poêle-cuisinière pour ménage bourgeois; 1,000 fr. au meilleur réchaud pour cuisine et service d'appartement.

Les primes pourront être partagées entre deux concurrents; dans ce cas, elles pourront être portées respectivement à 8,000 fr., 4,000 et 1,500 fr. Les concurrents devront faire parvenir leurs appareils avant le 1<sup>er</sup> octobre 1886.

### Le Théâtre des Célestins

M. Dufour, le directeur de nos théâtres municipaux, a cru pouvoir demander au conseil municipal la fermeture du théâtre des Célestins pendant deux mois, c'est-à-dire pendant les fortes chaleurs.

M. Dufour se plaint que le public déserte complètement notre deuxième scène et que le Casino et la Scala lui font une concurrence déloyale. A qui la faute? Les Célestins n'ont pas toujours été délaissés; nous les avons vus, même aux grandes chaleurs, n'avoir pas une place vide. Mais les temps sont changés! A cette époque, la ville de Lyon pouvait se glorifier de sa seconde scène, les étrangers, les touristes s'arrêtaient à Lyon pour passer une soirée aux Célestins. Maintenant on fuit ce théâtre pour aller au Casino.

Le conseil municipal a parfaitement compris que ce n'était pas au moment des vacances, époque où notre ville reçoit le plus d'étrangers, que l'on pouvait fermer le seul théâtre que les familles puissent visiter...

Mais que M. Dufour, dont on connaît les capacités et la haute intelligence, transforme un peu, beaucoup même, son programme et sa troupe, il verra que le public reprendra le chemin de la place des Célestins. Il ne faut pas chercher des bénéfices immédiats, énormes; il est bon de savoir semer pour récolter.

### Bulletin comparatif des Recettes des Chemins de fer, du 1<sup>er</sup> janvier au 6 mai 1886.

	1886	1885
P.-L.-M. ....	95,987,321 99	102,715,673 88
Nord. ....	51,145,688 44	51,841,562 »
Ouest. ....	40,291,249 01	40,761,209 95
Orléans. ....	52,369,874 53	57,213,918 33
Est. ....	39,077,948 32	40,578,472 44
Midi. ....	26,804,740 50	30,659,827 42
Ch. de l'Etat. ....	8,095,111 40	7,841,040 70

### COMPAGNIES ÉTRANGÈRES

Autrichiens. . .	24,982,215 »	29,308,307 50
Saragosse. . .	17,242,529 77	16,786,994 52
Nord-Espagn. . .	16,615,235 03	18,809,396 06
Portugais. . .	4,414,388 88	4,073,444 46

Comme il est facile de s'en convaincre, la différence est presque toujours en faveur de 1885. Les chemins de fer de l'Etat ont bien 254,070 fr. 70 c. en plus de recettes pour 1886, mais le rendement kilométrique est inférieur cette année à celui de 1885, il y a 1 fr. 20 c. de différence. Quelques compagnies étrangères ont été plus favorisées; le Saragosse et le Portugais ont des recettes supérieures à celles de l'année passée.

### Concours de l'Exposition

Voici la composition du jury que vient de constituer M. Edmond Lockroy, ministre du commerce.

Ce jury est chargé de juger le concours pour l'Exposition de 1889, ouvert depuis hier.

Le nombre des concurrents est assez important pour occuper ce jury, composé des plus hautes sommités artistiques et compétentes dans la matière.

Le ministre du commerce et de l'industrie, président; MM. Turquet, sous-secrétaire d'Etat aux beaux-arts, vice-président; Adrien Hébrard, sénateur, membre du conseil supérieur des beaux-arts; Ernest Renan, de l'Académie française; Puvion de

Chavanne, peintre; Charles Garnier, architecte, membre de l'Institut; Christophle, gouverneur du Crédit foncier; Alhand, directeur des travaux de Paris; Kaempfen, directeur des beaux-arts; de Ronchaud, directeur des musées nationaux.

Paulin, directeur des bâtiments civils; Ollendorff, directeur du cabinet du ministre du commerce; Paul Mantz, critique d'art; Philippe Burty, critique d'art; Guichard, conseiller municipal de Paris; Georges Berger, ex-commissaire général de l'exposition; Perisse, vice-président de la société des ingénieurs civils; Charton, ingénieur en chef des chemins de fer du midi;

Darties, Flamont, Hirsch, Choquet, ingénieurs en chef des ponts et chaussées, les architectes Ruprich, Robert, Lisch, Boeswillwald, inspecteurs généraux des monuments historiques et Vaudremer, membre de l'Institut.

CHRONIQUE FINANCIERE

Paris, le 21 mai 1886.

Le 3 %, après une hausse sensible jusqu'à 82,85 retombe à 82,55. Le nouveau reste à 82. Le 4 1/2 % fait 109,30. L'amortissable est à 84,70. Nous ne voyons pas ce qui a pu provoquer la perte des hauts cours, aucune nouvelle fâcheuse n'étant arrivée en bourse.

Les fonds étrangers sont plus fermes. Les Sociétés de crédit sont sans grand mouvement sensible.

On cote la Société générale 457,50; à ce cours on demande assez sérieusement l'action. Les bénéfices réalisés dans ce mois seront plus importants que ceux d'avril.

Les Chemins remontent. On réalise le Panama, qui baisse avec entrain. Consolidés anglais, 100 7/16.

BOURSE DE LYON

Les nouvelles d'Orient sont peu rassurantes, aussi les cours ont-ils fléchi. 3 %, 92,32. Nouveau, 81,45. 4 1/2 %, 109,05. Italien, 98,97. Espagne, 58,05. Hongrie, 84,25. Egyptienne, 348,75.

Valeurs de Crédit: Crédit lyonnais, 524,37. Banque ottomane, 533,12. Banque L.-R.-P. autrichienne, 460.

Chemins de fer: P.-L.-M., 1,207. Nord, 1,560. Orléans, 1,320. Midi, » ». Lombards, 235. Autrichiens, 472,50. Nord-Espagne, 331,87. Saragosse 283,12.

Canaux: Suez, 2,097,50. Panama, 423,12. Fonderies: Terrenoire, 96. L'Horme, (nouvelles), 200. Creuzot, 830. Acieries de la marine, 375. Commentry-Fourchambault, 205. Franche-Comté, 101. Firminy, 516. St-Etienne, 600.

Mines: Loire, 209. Montrambert, 847,50. Saint-Etienne, 268. Rive-de-Gier, 15. Roche-Molière et Firminy, » ». Diverses: Gaz de Lyon, 1,017,50. Cie générale des Eaux, 1,385. Abattoirs, 476. Jouissance, 205. Croix-Rousse, 805. Bateaux-Omnibus, » ». Omnibus et tramways de Lyon, 613,75.

Valeurs en Banque: Trifail, 137. Alpines, 65. Lots turcs, » ». Kursaal de Genève, 200. Obl. Trifail, » ». Barcelone direct, 239,50. Obl. Méridionaux italiens, 317,50.

TABLEAU

DES ADJUDICATIONS DE TRAVAUX

RHONE

Mairie de Lyon. — Jeudi 27 mai, 2 h. Adjudication des fournitures de candélabres et de lanternes nécessaires pour l'éclairage public pendant cinq années, du 1<sup>er</sup> mai 1886 au 30 avril 1891.

1<sup>er</sup> lot. — Fourniture de candélabres; dépense annuelle approximative, 3,000 fr.; cautions, 400 fr.  
2<sup>e</sup> lot. — Fourniture de lanternes; dépense annuelle, 4,000 fr.; cautions, 500 fr.

Les devis et cahiers des charges relatifs aux dites fournitures sont déposés à la Mairie de Lyon (1<sup>re</sup> Division, Bureaux des Travaux de la Ville) où chacun sera admis à en prendre connaissance.

Mairie de Lyon. — Jeudi 10 juin, 2 h. Adjudication des travaux à exécuter pour l'entretien des bâtiments communaux et services municipaux pendant la période du 1<sup>er</sup> juillet 1886 au 31 décembre 1888.

1<sup>re</sup> série

1<sup>er</sup> lot. — Terrassements, maçonnerie, pierres de taille et ciment. Mont., 20,000 fr. — Cautionnement, 1,000 fr.  
2<sup>e</sup> lot. — Charpente et menuiserie. Mont., 25,000 fr. — Caut., 1,250 fr.  
3<sup>e</sup> lot. — Serrurerie. Mont., 8,000 fr. — Caut., 400 fr.  
4<sup>e</sup> lot. — Plâtrerie, peinture et vitrerie. Mont., 20,000 fr. — Caut., 1,000 fr.  
5<sup>e</sup> lot. — Ferblanterie, zinc, plomberie et couverture en ardoises. Mont., 7,000 fr. — Caut., 350 fr.

2<sup>e</sup> série

6<sup>e</sup> lot. — Terrassements, maçonnerie, pierres de taille et ciment. Mont., 20,000 fr. — Caut., 1,000 fr.  
7<sup>e</sup> lot. — Charpente et menuiserie. Mont., 15,000 fr. — Caut., 750 fr.  
8<sup>e</sup> lot. — Serrurerie. Mont., 12,000 fr. — Caut., 600 fr.  
9<sup>e</sup> lot. — Plâtrerie, peinture et vitrerie. Mont., 25,000 fr. — Caut., 1,250 fr.  
10<sup>e</sup> lot. — Ferblanterie, zinc, plomberie et couverture en ardoises. Mont., 8,000 fr. — Caut., 400 fr.

Les devis et cahiers des charges relatifs auxdits travaux sont déposés à l'Hôtel-de-Ville (Bureaux des travaux de la Ville) où chacun sera admis à en prendre connaissance tous les jours non fériés, de neuf heures et demie à midi et de deux heures à cinq heures du soir.

Mairie de Régnié. — Dimanche 6 juin, 10 h. Chemins vicinaux ordinaires nos 11 et 12. Terrassements et maçonneries et le clos Dumoulin et la vigne Dumoulin. Mont., 2,821 33. A val., 178 67. Total, 3,000. Renseignements à la mairie.

AIN

Hôpital de Bourg. — Vendredi 28 mai, 2 h. Installation du service hospitalier militaire et transfert de divers services civils.

1<sup>er</sup> lot. — Maçonnerie en pierre de taille. Mont., 7,491 fr. 88 c. Caut., 450.  
2<sup>e</sup> lot. — Plâtrerie, peinture et vitrerie. Mont., 6,969 fr. 04 c. Caut., 400 fr.  
3<sup>e</sup> lot. — Menuiserie. Mont. 13,361 fr. 96 c. Caut., 750 fr.  
4<sup>e</sup> lot. — Serrurerie. Mont. 2,971 fr. 88. Caut. 180 fr.  
5<sup>e</sup> lot. — Charpente. Mont. 1,607 fr. 89 c. Caut., 100 fr.

Renseignements chez M. Méritan, architecte des hospices, rue Bourgmayer, n° 7.

ARDÈCHE

Mairie de Lyas. — Dimanche 6 juin, à 2 h. Construction de fontaines publiques avec couverts en fontes. Mont., 15,000 fr.

DOUBS

Direction d'artillerie de Besançon. — Mardi 8 juin, à 2 h. Construction d'un groupe de hangars au matériel sur le terrain de Chamars, et d'une clôture autour dudit terrain.

1<sup>er</sup> lot. — Terrasse, maçonnerie et pavage. Mont. 74,866 fr. 71 c. Caut. 7,450 fr.  
2<sup>e</sup> lot. — Serrurerie, charpente en fer, charpente en bois, menuiserie, peinture, vitrerie et chemin de fer Decaullve. Mont. 93,266 fr. 16 c. Caut. 9,300 fr.  
3<sup>e</sup> lot. — Couverture. Mont. 10,218 fr. 24 c. Total 178,351 fr. 11 c.

Renseignements au bureau des bâtiments de la direction d'artillerie, rue Saint-Vincent, 4.

Les soumissionnaires devront se faire inscrire et déposer leurs pièces au plus tard le vendredi 4 juin 1886 avant 5 heures du soir.

DROME

Mairie de Chanos-Curon. — Dimanche 30 mai. Construction de deux maisons d'école.

1<sup>er</sup> lot. — Ecole de filles de Chanos. Mont., 15,600 fr.  
2<sup>e</sup> lot. — Ecole mixte de Curson. Mont., 13,000 fr. Renseignements à la Mairie.

HAUTES-ALPES

Préfecture. — Mardi 1<sup>er</sup> juin, deux heures. Travaux communaux et de chemins vicinaux.

Chemin de grande communication n° 3. — Tunnel à double voie des Galibier, sur 363 mètres, avec 888 mètres de voie de raccordement entre les têtes du tunnel et le chemin actuel, murs de soutènement, banquettes de sûreté, empièvements et autres travaux. Mont., 268,484 fr. 03 c. A val., 31,515 fr. 97. Total, 300,000 fr. Caut., 9,000 fr.

L'entrepreneur devra justifier qu'il possède des fonds de roulement montant à 20,000 fr. au moins.

2<sup>e</sup> lot. — Montbraud. — Maison d'école à Ruy-net, 13,578 fr. 34 c. A val., 1,206 fr. 66 c. Caut., 675 fr.

3<sup>e</sup> lot. — Veynes. — Maison d'école à Glaize, 9,141 fr. 32 c. A val., 1,132 fr. 95 c. Caut., 400 fr.

Le certificat de capacité sera visé huit jours au moins avant l'adjudication par l'agent-voyer en chef du département.

Renseignements à la préfecture (première division).

HÉRAULT

Mairie de Verargues. — Dimanche 30 mai, à 2 h. Travaux pour une alimentation d'eau.

1<sup>er</sup> lot. — Terrassement, maçonnerie des ouvrages d'art, cimentage, pavage, etc. Montant., 3,348 fr. 91.  
2<sup>e</sup> lot. — Fourniture et pose des tuyaux, machine, borne-fontaine, robinet et accessoires, y compris fouilles pour canalisation ou autres, etc. Mont., 5,780 fr. 20.

ISÈRE

Préfecture. — Samedi 5 juin, une heure. Route nationale n° 85.

Rechargement de la chaussée et réparations des rigoles sur 4,000 mètres. Mont., 24,575 fr. 37 c. A val., 10,424 fr. 63 c. Caut., 500 fr. Déf., 800.

Le certificat de capacité sera visé huit jours au moins avant l'adjudication, par M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Grenoble.

Renseignements: 1<sup>o</sup> Dans les bureaux de la préfecture (deuxième division).  
2<sup>o</sup> Dans les bureaux de M. Jouffray, ingénieur des ponts et chaussées, place de l'Etoile, 1, à Grenoble.

Mairie de Tullins. — Dimanche 6 juin, trois heures. Restauration du clocher de l'église.

Mont., 6,700 fr. Caut., 500 fr. Renseignements à la mairie.

JURA

Préfecture. — Jeudi 27 mai, à 2 h. Chemins vicinaux.

1<sup>er</sup> lot. — Chemin de grande communication n° 11. — Reconstruction de deux ponts sur l'Orain, à Villers-Robert et à Deschaux (partie métallique, 10,700 fr.) Mont., 20,000 fr.  
2<sup>e</sup> lot. — Cuisia. — Chemin vicinal ordinaire n° 12. — Ouverture entre le village de Cuisia et le chemin vicinal ordinaire n° 5. Mont., 31,000 fr.

LOIRE

Préfecture. — Vendredi 28 mai, à 2 h. Canal du Forez.

Achèvement du 1<sup>er</sup> lot de la 5<sup>e</sup> partie, dite de Montbrison, entre le domaine du Poulailler et la 9<sup>e</sup> terrasse, dite de Champs, sur 4,868 mètres. Terrassements et transports. Mont., 28,649 f. 28. Enrochements, perrés, empièchement et gazonnements, Mont., 3,465 fr. 84. Ouvrages d'art, charpentes et location de machines. Mont., 694 fr. 23. Métaux. Mont., 826 fr. 40. Total général, 38,000 fr.

Sous-préfecture de Montbrison. — Samedi 2 juin, dix heures et demie.

Chemins vicinaux ordinaires n° 89. Terrassements, construction des ouvrages d'art et empièchement pour l'ouverture de ce chemin à Rozier-en-Donzy, sur 1,837 m. 12, et à Cottance, sur 125 m. 86.

Rozier-en-Donzy. — Terrassements, 7,880 95. Ouvrages d'art, 4,140 88. Chaussées, 4,411 59. A val., 568 68. Total, 17,000. Cottance. — Terrassements, 5,731 16. Ouvrages d'art, 3,202 98. Chaussée, 3,518 06. A val., 547 80. — Total, 13,000. Total général, 30,000. Caut., 500.

Le certificat de capacité devra être visé par l'agent-voyer d'arrondissement dix jours au moins avant l'adjudication.

Renseignements à la sous-préfecture.

PUY-DE-DOME

Mairie de Clermont-Ferrand. — Lundi 24 mai à 2 heures.

Travaux à exécuter du 24 mai 1886 au 31 décembre 1888, pour l'entretien des bâtiments communaux et des grosses réparations jusqu'à concurrence de 3,000 fr. pour chaque entreprise.

1<sup>er</sup> lot. — Démolitions, fouilles et déblais, maçonnerie, couverture en tuiles.  
2<sup>e</sup> lot. — Charpente.  
3<sup>e</sup> lot. — Menuiserie.  
4<sup>e</sup> lot. — Serrurerie.  
5<sup>e</sup> lot. — Plâtrerie, peinture, vitrerie.  
6<sup>e</sup> lot. — Plomberie, zinguerie et couverture en tuiles de Montchanin ou autres équivalentes en ardoises et métalliques, éclairage et illuminations.  
7<sup>e</sup> lot. — Fumisterie.

Mairie de Saint-Didier-d'Auvergne. — Dimanche 30 mai.

Construction des murs du cimetière. Mont., 6,904 fr.

Mairie d'Aigueperse. — Dimanche 30 mai, 2 h. Construction de fontaines.

1<sup>er</sup> lot. — Réservoirs, 16,500 fr.  
2<sup>e</sup> lot. — Fontainerie, 30,000 fr. Préfecture. — Samedi 5 juin, 2 h.

Construction d'une maison d'école au hameau de Ceys-sat, commune d'Allagnat.

Fouilles et déblais, 52 fr. 28. Maçonnerie, 5,669 fr. 08. Charpente, 1,665 fr. 30. Menuiserie, 2,567 fr. 50. Serrurerie et zinguerie, 1,037 fr. 32. Peinture, plâtrerie, vitrerie et fumisterie, 1,670 fr. 02. Mobilier scolaire, 760 fr. Dépôt de la pompe à incendie et cabinets d'aisances, 1,589 fr. 68. Préau couvert, 464 fr. 97. Total, 16,946 fr. 76.

Mairie d'Aigueperse. — Dimanche 30 mai, 2 h. Construction de fontaines.

1<sup>er</sup> lot. — Réservoirs, 16,500 fr.  
2<sup>e</sup> lot. — Fontainerie, 30,000 fr. Renseignements à la mairie.

SAONE-ET-LOIRE

Préfecture. — Samedi 29 mai, à 2 h. Canal du Centre.

1<sup>er</sup> lot. — Allongement des écluses. — Maçonneries. — 5<sup>e</sup> lot (écluse de Longpendu). Terrassements, 29,458 fr. 03. Empièvements, 7,363 fr. 97. Démolitions, 20,169 fr. 97. Maçonneries, 304,561 fr. 62. Charpente, 1,030 fr. 50. Mont., 362,583 fr. 19. — En régie, 55,416 fr. 81. Total, 418,000 fr. — Caut. 12,000 fr.

2<sup>e</sup> lot. — Amélioration générale des biefs 5, 6, 7, 8 et 9-9 Océan. Terrassements, 84,316 fr. 01. Empièvements, 6,523 fr. 94. Maçonneries, 22,427 fr. 78. Mont., 112,987 fr. 73. — En régie, 17,012 fr. 27. Total, 130,000 fr. — Caut. 3,800 fr.

Le certificat de capacité sera visé par M. Fontaine, ingénieur en chef des ponts et chaussées, place de l'Abbaté, à Chalon-sur-Saône, huit jours au moins avant l'adjudication.

Renseignements: 1<sup>o</sup> dans les bureaux de la Préfecture (3<sup>e</sup> division);  
2<sup>o</sup> Pour le 1<sup>er</sup> lot, dans les bureaux de M. Résal, ingénieur ordinaire, rue du Faubourg-St-Côme, à Chalon-sur-Saône.  
3<sup>o</sup> Pour le 2<sup>e</sup> lot, dans les bureaux de M. Morailon, ingénieur ordinaire, à Gélénard.

DIVERS

Le 29 mai. — Mairie d'Épinal (Vosges). — Construction de 3 groupes scolaires. — 21 lots. — 254,532 fr. 47 c.

Le 29 mai. — Tribunal de Commerce de Paris. — Travaux de serrurerie pour la construction d'un lycée, 956,934 fr.

Jusqu'au 1<sup>er</sup> juin. — Mairie de Château-Thierry (Aisne). — Concours pour la construction d'un Hôtel-de-Ville. — 200,000 fr.

Le 5 juin. — Préfecture des Pyrénées-Orientales. — Construction de la route nationale n° 118. 310,000 fr.

Courant juin. — Préfecture de la Corse. — Achèvement du tunnel de Vizzavonna. — 2,450,000 fr. Le 10 juin. — Préfecture du Loiret. — Entretien de routes et chemins pour 6 ans (27 lots) par an. — 125,000 fr.

Le 15 juin. — Préfecture des Basses-Pyrénées. — Chemin de fer de Bayonne à Saint-Jean-Pied-de-Port. — Construction du 4<sup>e</sup> lot. — 2,700,000 fr.

RÉSULTATS D'ADJUDICATION

RHONE

Mairie de Montrottier. — Adjudication d'ouverture du chemin vicinal ordinaire n° 6. Beraud J.-B. à Montrottier, adj. à 1 %.

AIN

Mairie de Reyssouze. — Le 16 mai à eu lieu l'adjudication de la construction de gréaux couverts dans les maisons d'école de garçons et de filles, évalués à 5,478 fr. 59.

Tête Étienne, à Sennecé-les-Mâcon, adj. à 10 %.

DOUBS

Préfecture de Besançon. — Le 6 mai à eu lieu l'adjudication des travaux de construction de 4 paires de portes en tôle et charpente aux écluses n° 55, 54 et 53 du canal du Rhône au Rhin, évalués à 29,000 fr. Douge Philippe, à Besançon, adj. à 10 %.

HAUTES-ALPES

Préfecture de Gap. — Le 15 mai on a, adjugé les travaux de l'exhaussement de la digue de Deoullo, évalués à 3,000 fr. Rusconi, à Barcelonnette, adj. à 18 %.

Le même jour ont été adjugés les travaux de rechargement de la chaussée des routes nationales n° 85 et 94, évalués à 57,042 fr. 40.

1<sup>er</sup> lot. — 28,592 fr. Blanc Robert, à Gap, adj. à 31 %.  
2<sup>e</sup> lot. — 11,681 fr. 20. Michelin, à Prunière, adj. au prix du devis.

Le 15 à eu lieu à Gap l'adjudication des travaux divers à exécuter sur les routes nationales n° 95, et 94, évalués à 19,000 fr.

1<sup>er</sup> lot. — 4,500 fr. Ferrang, à Pomat, adj. à 1 %.  
2<sup>e</sup> lot. — 9,500 fr. Pouchol, à Serres, adj. à 1 %.  
3<sup>e</sup> lot. — 5,000 fr. Liotard, à Serres adj. à 4 %.

HÉRAULT

Sous-préfecture de Lodève. — Le 17 mai on a adjugé les travaux de construction du chemin de petite communication n° 2, évalués à 7,500 fr. Pons Pierre, au bouquet-d'Orbe, adj. à 1 %.

ISÈRE

Mairie de Lentol. — On a adjugé le 16 les travaux de construction des chemins vicinaux ordinaires n° 1 et 2, évalués à 7,500 fr. Comagna Pierre, à St-Pierre-sur-Galaure, adj. à 21 %.

Sous-préfecture de St-Marcellin. — On a adjugé les travaux à faire sur le chemin de grande communication n° 2, évalués à 4,200 fr. Borel, Régis, à Cognac 18 %.

SAONE-ET-LOIRE

Mairie d'Hurigny. — Adjudication des travaux de rectification et élargissement du chemin de Chazou à Chavagny, évalués 2,062 fr. 43. Brun, Denis, à Hurigny adj. à 19 %.

SAVOIE

Préfecture de Chambéry. — L'adjudication des travaux du Pont d'Acton a eu lieu le 15 courant, évalués à 99,500 fr. Bossaza, Laurent, à Albertville adj. à 24 %.

Sous-préfecture de Saint-Jean-de-Maurienne. — Le 15, adjudication des travaux de rectification du chemin vicinal n° 3, à Montgilbert, évalués à 14,166 fr. Catella, Antoine à Aiguebelle, adj. à 3 %.

HAUTE-SAVOIE

Préfecture d'Annecy. — Adjudication de divers travaux sur chemins vicinaux.

1<sup>er</sup> lot. — Vigliano, Alphonse, à Bassy, adj. à 31 %.  
2<sup>e</sup> lot. — Domenge et Lapierre, à Leschamps, à 31 %.  
3<sup>e</sup> lot. — Negro, Pierre, à Hauteville, adj. à 20 %.  
4<sup>e</sup> lot. — Vibert, Francisque, à Seyssel, adj. à 21 %.  
5<sup>e</sup> lot. — Chalausanex, Antoine, à la Biolle adj. à 30 %.  
6<sup>e</sup> lot. — Machetti, Polycarpe, à Vallorcoines à 32 %.  
7<sup>e</sup> lot. — Debattiste, Pierre, à Annecy, adj. à 35 %.  
8<sup>e</sup> lot. — Sologny, Joseph, à Lucinges, adj. à 25 %.  
9<sup>e</sup> lot. — Rosazza-Pela, Antoine, à Seytroux, à 11 %.  
10<sup>e</sup> lot. — Dard Louis, à Drailant adj. à 34 %.  
11<sup>e</sup> lot. — Le même à 38 %.  
12<sup>e</sup> lot. — Le même à 30 %.

BREVETS D'INVENTION

Déposés à Lyon, du 15 au 21 mai 1886

15 mai. — Nicolas père et fils, certificat d'addition au brevet 159,977, pour un système de joints pour chaux en tôle, zinc ou autre métal laminé. 19 mai. — Lacollonge, pour un système de machines-outils destinés à la fabrication des courroies homogènes. 20 mai. — Bidault, pour un graisseur à double effet pour capacités en pression.

COURS DES MÉTAUX

BOURSE DE LYON

Vendredi 21 mai 1886.

	Pr. cours	D. cours
Cuivre en lingot (Chili affiné), les 100 kilog	125	» »
Cuivre en lingot planche rouge	140	137 50
— — — — — jaune	135	» »
Etain Banca	257 50	260 »
— Billiton	250	252 50
Plomb doux (première fusion)	36	» »
Plomb ouvré, tuyaux et feuilles	38	» »
Zinc refondu (deuxième fusion)	34	» »
Zinc laminé en feuilles, de la Vieille-Montagne	52	» »
Zinc laminé en feuilles, autres marques	50	» »
Fer en barres, au coke première classe	15	» »
Sablerie (poterie)	27	» »
Mercurie	490	490 »

Le gérant : R. POTY.

Imp.

Etudes de M<sup>e</sup> L.-P. CHAINE, notaire à Lyon, rue Saint-Dominique, 15, et de M<sup>e</sup> LAPORTE, huissier à Lyon, rue Centrale, 45.

**VENTE**

Aux Enchères publiques, en Pétude et par le ministère de M<sup>e</sup> CHAINE, notaire.

**FONDS DE CAFÉ**

Dit Café des Quatre-Colonnes

AVEC 3 CHAMBRES GARNIES

Exploité à Lyon-St-Just, chemin de St-Just à Vaise, n° 120, avec la clientèle, l'achalandage, les objets mobiliers garnissant ledit fonds, et la subrogation au bail des lieux.

ADJUDICATION

Au Lundi 31 Mai 1886, à 2 heures

Mise à prix..... 1,400 fr.

Pour tous renseignements, s'adresser à M<sup>e</sup> L.-P. CHAINE, notaire, rédacteur du cahier des charges et à M<sup>e</sup> LAPORTE, huissier.

Etude de M<sup>e</sup> L.-P. CHAINE, notaire à Lyon rue Saint-Dominique, 15.

**A VENDRE A L'AMIABLE**

A Pont-d'Ain (Ain), à cinq minutes de la gare et près de la rivière d'Ain, sur le coteau,

**JOLIE PROPRIÉTÉ**

DE PRODUIT ET D'AGRÈMENT

composée de maison bourgeoise très confortable, avec terrasse au-devant, jouissant d'un point de vue exceptionnel, Bâtimens d'exploitation, Terre, Prés et petit Bois,

Le tout d'un seul tènement, d'une contenance de neuf hectares environ.

Prix modéré.

Pour tous renseignements, s'adresser à M<sup>e</sup> L.-P. Chaîne, notaire.

**A VENDRE**

APRÈS FORTUNE FAITE

Un Produit spécial pour la désincrustation des chaudières à vapeur, exempt de tout acide ou tout autre corrosif dissimulé, économisant 20 pour cent de combustible et ayant trait à l'entretien du matériel.

Ce Produit, plusieurs fois médaillé, est employé avec succès depuis longtemps dans les principales usines.

La fabrication n'exige aucune connaissance spéciale.

S'adresser au bureau du Journal.

Commune de Caluire-et-Cuire

**CAVALCADE DE BIENFAISANCE**

AU PROFIT DES

PAUVRES DE LA COMMUNE

Les Dimanches 23 et 30 Mai 1886

Chars nombreux, élégamment parés. — Cortège d'Archers et de Cavaliers. — Musiques et Fanfares.

Costumes riches et élégants fournis par la maison Gaston-Courtois, fournisseur de l'Opéra de Paris.

L'après-midi, sur la place de Caluire, grand Concert par l'Harmonie du 1<sup>er</sup> arrondissement de Lyon. — Ascension d'un ballon.

Le soir, Retraite aux flambeaux et Feu d'artifice. Des trains partent toutes les heures de Lyon-Croix-Rousse et de Sathonay pour Caluire. Il sera organisé plusieurs trains supplémentaires.

PAPETERIE

**Henri VALLON**

Dépôt : 5, quai des Célestins LYON

SPÉCIALITÉS

Papiers d'écriture, d'impression, de dessin et de registres.	Papiers anglais, Cartons bristol mats et lustrés.
Papiers et Bandes bordés deuil et couleur.	Cartes blanches et deuil coupées à la mécanique.
Enveloppes en tous genres.	

Assortiment de Papiers de toutes sortes et de pliage.

DÉPÔT DE PIERRES LITHOGRAPHIQUES

Un ingénieur, inventeur d'un appareil breveté pour chaudières à vapeur, demande un ASSOCIÉ SÉRIEUX, disposant de 8 à 10,000 francs pour tirer partie de cette invention, qui peut trouver de nombreuses applications dans les chemins de fer, la navigation et l'industrie.

S'adresser au bureau du journal.

**GRANDS MAGASINS D'AMEUBLEMENTS**

DU

**COLOSSE DE RHODES**

LYON, 52, Cours de la Liberté, 52, LYON

MEUBLES D'ART ET DE TOUS STYLES

ATELIER SPÉCIAL de

TAPISSERIE ET DE TENTURES

GLACES, SIÈGES

LITERIE

Location pour Soirées



MEUBLES ORDINAIRES

MEUBLES RICHES

CHOIX IMMENSE de

MEUBLES FABRIQUÉS A L'AVANCE

ACHAT ET ÉCHANGE

DE MEUBLES

Réparations

Installation d'Hôtels, de Pensionnats, de Bureaux et d'Ameublements d'appartements de Ville et Campagne dans les vingt-quatre heures.

La Maison a l'avantage de représenter l'unique Fabrique FRANÇAISE de Chaises en bois courbé, très avantageuses comme solidité et confort pour Hôtels, Cafés, Restaurants, Bureaux, Jardins, etc., etc.

LE CATALOGUE EST ADRESSÉ, FRANCO, SUR DEMANDE

INDISPENSABLE AUX INDUSTRIELS

**PARAPLUIE MICROMATIQUE**

LE SEUL QUI n'embarrasse plus

se porte dans la poche ou à la ceinture

SIMPLE-SOLIDE-PRACTIQUE



Dans son État il est supérieur 26x. Long. à tous les systèmes connus

Adresser toute demande d'envoi ou de renseignements rue des Capucins, 48, Lyon.

A VENDRE à Agen (Lot-et-Garonne)

**L'USINE DE BÉZIS**

Vaste établissement de 8,360 mètres carrés pour la fabrication et la vente de Briques, Tuiles Carreaux, Chaux, Plâtres et Ciments.

Affaire de premier ordre. Bonnes conditions et facilités de paiement. S'adresser à M. A. DELPRAT, agent d'affaires à Agen (Lot-et-Garonne).

EXPORTATION

**FORGES DE PONT-ÉVÈQUE**  
(VIENNE (Isère))

ESSEUX A PATINS (Brevetés S. G. D. G.)

Le Pain enlevé dans la masse et non soudé, de toutes dimensions et formes, en fer fin et en fer extra-fin.

FABRICATION SOignée

ESSEUX DE CHARRETTES

En fer fin et extra-fin de tous poids, dimensions et formes.

Marque de Fabrique : PONT-ÉVÈQUE

EXPORTATION

FABRIQUE DE LINGERIE

Cours Gambetta, 19, Lyon

**V<sup>e</sup> MAZAIRA**

Trousseaux, Layettes, Tissus, Linge de table, Rideaux, Toiles, etc.

COMMISSION EXPORTATION

PORTEUR JULES WEITZ  
ASSEMBLAGE BREVETÉ DANS TOUS LES PAYS  
**CHEMIN DE FER PORTATIF**  
A POSE INSTANTANÉE  
(VOIE RIVÉE ET DÉMONTABLE)  
Pour Travaux publics, Mines, Plantations.

MATÉRIEL POUR ENTREPRENEURS

WAGONS PERFECTIONNÉS  
VENTE ET LOCATION AVEC FACILITÉ D'ACHAT  
JULES WEITZ, 17, Cours du Midi, LYON  
Représenté à PARIS par M. P. REGNARD, Ing. r. Bayen, 59

Commission-Exportation

SPECIALITÉ DE VOLAILLES DE BRESSE

BEURRES NATURELS

Concours de Coligny, 1882; de Bourg, 1883; de Dole, 1884. — Médailles de bronze, d'argent, d'or et d'honneur, obtenues à ces différents concours.

**JEAN MORAND**

Membre de la Société des agriculteurs de France  
Vice-président du Comice agricole de Bourg

AUX FERMES DU POISIAT A BÉNY (Ain)

S'adresser à M. GILLOZ, expéditeur à Marboz (Ain).

MÉDAILLE D'OR A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1878

**APPAREILS CONTINUS**

Pour la Fabrication des Boissons gazeuses  
Eaux-de-Seltz, Limonades, Soda-Water, Vins, Moussoux, Bières

Les seuls qui soient garantis à l'indéfectibilité et qui puissent produire des boissons saines

Cet appareil peut être construit à bon marché

Les Siphons à grand et à petit levier sont solides et faciles à nettoyer

**J. HERMANN-LACHAPÈLLE**  
J. BOULET & C<sup>o</sup>, Successeurs, Ingénieurs-Constructeurs  
Pour cause d'agrandissements  
RUE BOINOD, 31-33 (Soubeyr Ornano, 4-6) PARIS  
ENVOI FRANCO DU PROSPECTUS DÉTAILLÉ

**MANUFACTURE DE PIANOS**

Maison BROCHU

Rue de la Cité, 19 (cours Lafayette prolongé)

MÉDAILLE DE VERMEIL, la plus forte récompense obtenue pour la fabrication de pianos. — 20 % sur tous les modèles.

PIANOS NEUFS, depuis 550 fr., garantie dix ans. — Accords. — Réparations. — Echanges. — Location depuis 6 fr. par mois.

PIANOS DE TOUT FACTEUR, mêmes conditions.

**COMICE AGRICOLE**

DE

**VILLEURBANNE**

Comprenant les communes du Canton et la partie rurale des 3<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> arrondissements de Lyon

Les agriculteurs de la circonscription du Comice agricole de Villeurbanne qui désirent faire visiter leurs cultures, habitations, étables et dépendances, pour prendre part au Concours qui aura lieu le dimanche 5 septembre prochain, à Vénissieux, sont invités à adresser leurs demandes par écrit avant le 1<sup>er</sup> juin prochain, dernier délai, en indiquant pour quel genre de concours ils demandent à concourir.

Les demandes doivent être adressées à M. GO. DARD, secrétaire général du Comice, rue des Maisons-Neuves, 6, à Villeurbanne, ou à M. le Maire de chaque commune.

Le Président : N. SUBLET, Maire de Vénissieux.

Le Secrétaire général : A. GODARD, Direct. du Courrier du commerce.

VU : Lyon, le 11 mai 1886.

Pour le Préfet du Rhône :

Le Secrétaire général délégué, ALAPETITE.

**BRIANÇON (Hautes-Alpes)**

HOTEL TERMINUS

Tenu par Edouard GONZALES

Ce magnifique Hôtel construit par la Compagnie des chemins de fer P.-L.-M. est admirablement distribué : Salons, salles à manger, fumoir, chambres à coucher sont meublés avec luxe.

Les touristes seront émerveillés de rencontrer au pied des Alpes un hôtel très confortable, rap pelant les splendides hôtels de la Suisse, mais avec des prix plus modérés.

SOCIÉTÉ DES

**CHAUX HYDRAULIQUES**

ET CEMENTS

De MEYSSE, près LE TEIL (Ardèche)

Capital social : 1,000,000, porté à 1,500,000 fr.

Premières récompenses aux Expositions

MÉDAILLE D'OR

A l'Exposition internationale de Nice, en 1884

CHAUX ÉMINEMMENT HYDRAULIQUE admise comme similaire des chaux du Teil par Ponts et Chaussées, Chemins de fer, Génie militaire, Marine, Port d'Alexandrie (Egypte), etc.

CEMENTS CRAPIER PORTLAND pour carreaux, dallages, enduits, etc.

SPECIALITÉ DE CIMENT BLANC pour carreaux mosaïques.

Pour Lyon et la banlieue une installation spéciale permet de rendre franco sur chantier les matériaux et de livrer les cimentiers et maçons de la région à des prix réduits.

S'adresser à M. MEYSSE, 32 à 41, Cours de la République, 34, à Lyon.

**HOTEL DE PROVENCE**

DE PREMIER ORDRE

**Ch. BLANC**

PROPRIÉTAIRE

Omnibus desservant tous les trains

GAP (Hautes-Alpes)

A PROXIMITÉ DES TRAMWAYS

(25 minutes des Cordeliers)

PROPRIÉTÉ ville et campagne A VENDRE.

Maison bourgeoise de huit pièces et Jardin de 1,250 mètres.

S'adresser au bureau du journal.

400,000 francs sont demandés pour dix ans, en première hypothèque, sur Immeubles estimés 1,500,000 fr. Intérêts, 5 %.

S'adresser au bureau du journal.

**AVIS**

Un industriel demande, pour donner extension à son industrie, à emprunter 4 à 5,000 francs. — Garanties sérieuses sont offertes.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE pour une affaire industrielle, un associé ou commanditaire pouvant apporter 60,000 francs.

S'adresser au bureau du journal.

**A VENDRE**

Terrain de 4,800 mètres, quai de la Vitriolerie, joignant le viaduc du chemin de fer. 56 mètres de façade.

S'adresser au bureau du journal.

**E. CHAZOTTES, GRAND & C<sup>ie</sup>**

29, cours Gambetta, Lyon

Architecture industrielle. — Installation d'Usines. — Electricité. — Recherches minières. — Etudes et Travaux. — Obtention de Brevets français et étrangers. — Formation de Sociétés. Cabinet de neuf à onze heures et demie du matin et de deux à cinq heures du soir.